

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIELLA

**EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE DE VIELLA**

Nombre de membres du Conseil Municipal
-en exercice : 15
-qui ont délibéré : 14
-Date de la Convocation : 24/05/2024

**Séance du 30/05/2024
N° 17 / 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi trente mai à 20 Heures, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du 24 mai 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Christophe LANGLADE

Étaient présents : 14 Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
Christine BILLÉ, Françoise BOURHIS , Cindy CALESTROUPAT, Agnès CLARAC , , Sophie LAPORTE, Vincent BERDOULET, Nicolas DARZAC, , Michel FROUIN, Cédric LABORDE, Jean-Michel LAMARQUE, Christophe LANGLADE, Bastien LANNUSSE, Jacques LASSERRE, Guillaume LESCLOUPE.

Objet: Désignation du représentant de la Commune de VIELLA pour siéger à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de communes Armagnac Adour (CCAA)

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour rôle d'assurer pour la CCAA et ses communes membres, la neutralité budgétaire lors de la prise de nouvelles compétences pour évaluer la participation financière de chaque commune.
Pour information, la participation annuelle 2024 de VIELLA au profit de la CCAA pour les compétences actuelles est de **87 459,96 €**.

Monsieur LANGLADE Christophe se porte candidat et sollicite le Conseil municipal pour une désignation expresse par délibération officielle.

Le Conseil municipal de VIELLA, après en avoir délibéré et à l'unanimité désigne Monsieur LANGLADE Christophe en qualité de représentant de la Commune de VIELLA à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de communes Armagnac Adour (CCAA).

Fait à VIELLA le 31/05/2024
Le Maire,
Christophe LANGLADE

Affiché et expédié
en Sous-Préfecture de Mirande
Pour extrait conforme,



COURRIER ARRIVEE LE
07 JUIN 2024
Sous-Préfecture de MIRANDE